

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/6

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision: 03.02.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Fibrillen
- · No CAS:

9004-35-7

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CANDULOR AG
Boulevard Lilienthal 8
CH-8152 Glattpark (Opfikon)
SWITZERLAND

Tel. +41 (0) 44 805 9000 Fax +41 (0) 44 805 9090

· Service chargé des renseignements:

Regulatory Affairs info@candulor.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +423 / 235 33 13 (Ivoclar Vivadent AG, FL-9494 Schaan, Liechtenstein)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers Accumulation de poussières
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

9004-35-7 acétate de cellulose

· Code(s) d'identification ---

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver avec de l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 2)

#### Page: 2/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 03.02.2016

### Nom du produit: Fibrillen

(suite de la page 1)

#### · Après contact avec les yeux:

Effets mécaniques uniquement.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La manipulation de ce produit doit être réservée au personnel convenablement formé.

Réservé à l'usage dentaire.

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au sec.

Stocker au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page: 3/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 03.02.2016

Nom du produit: Fibrillen

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Une hygiène adéquate est à respecter.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de poussière.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux: Lunettes de protection

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés	physiques et chimiques essentielles
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Fibres
Couleur:	Rouge
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non applicable.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	La substance n'est pas inflammable.
· Auto-inflammation:	Non déterminé.

(suite page 4)

Page: 4/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 03.02.2016

Nom du produit: Fibrillen

	(suite de l	a page
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	Non déterminé.	
Supérieure:	Non déterminé.	
Pression de vapeur:	Non applicable.	
Densité à 20 °C:	1,3 g/cm³	
Densité relative	Non déterminé.	
Densité de vapeur.	Non applicable.	
Vitesse d'évaporation	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Insoluble	
Coefficient de partage (n-octan	ol/eau): Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non applicable.	
Cinématique:	Non applicable.	
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Page: 5/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 03.02.2016

Nom du produit: Fibrillen

(suite de la page 4)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: En général non polluant
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Acheminer dans une décharge agréée ou dans une usine d'incinération de déchets, en observant les prescriptions des autorités locales.

- · Catalogue européen des déchets
  - 20 01 39 matières plastiques
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE	14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, RID, ADN, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR,RID,ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement:
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

*l'utilisateur* Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

(suite page 6)

Page: 6/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 03.02.2016

Nom du produit: Fibrillen

(suite de la page 5)

	(same de la page e)
· Indications complémentaires de transport:	Non classé comme marchandise dangereuse selon les règlements de transport (ADR, IMDG, IATA).
· ''Règlement type'' de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Ce produit est un dispositif médical suivant la directive européenne 93/42/CEE.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

- FR